

TARIFS ADOPTIONS CHATS – CHATTES au 01/06/2023

MALE ou FEMELLE adulte stérilisé :

150 euros + forfait stérilisation (cf ci-dessous)

Forfait stérilisation mâle : 35 euros

Forfait stérilisation femelle : 65 euros

MALE ou FEMELLE chaton ou adulte non stérilisé :

150 euros + contrat de stérilisation avec caution de 250 euros (cf ci-dessous)

CHAT SENIOR, MALADE, ou positif au FIV stérilisé :

50 euros + don libre

INSEPARABLES (2 chats à adopter ensemble) mâles et/ou femelles : stérilisés :

90 euros par chat + forfait stérilisation par chat (cf ci-dessus)

non stérilisés :

90 euros + contrat de stérilisation avec caution de 250 euros par chat (cf ci-dessous)

Chat de pure race attestée par le vétérinaire : + 100 euros

Chat inscrit au LOF : + 200 euros

Les frais d'adoption comprennent :

- Identification - Vaccins - Antiparasitaires - Test FIV FELV (pour les + de 6 mois)

La stérilisation des animaux est exigée par le règlement de l'ASPAC

Nous essayons, dans la mesure du possible, de faire adopter des animaux déjà stérilisés.

Toutefois, dans certains cas, notamment pour les adoptions d'animaux de moins de 6 mois, la stérilisation sera à effectuer par le vétérinaire de votre choix (sauf contre-indication médicale).

Un **contrat de castration – stérilisation** sera établi, et l'animal restera au nom du refuge jusqu'à la stérilisation.

Vous aurez à vous acquitter du montant de la stérilisation auprès de votre vétérinaire.

Lors de l'adoption, il vous sera demandé un chèque de caution de 250 euros en sus des frais d'adoption et une date butoir vous sera donnée pour la stérilisation de votre animal*.

A titre indicatif, les tarifs pratiqués dans les cliniques vétérinaires pour les stérilisations / castrations varient en général (hors éventuelles complications et traitements post-chirurgicaux) :

OVARIECTOMIE CHATTE de 120 à 250 euros (femelle non gestante)

CASTRATION CHAT de 60 à 130 euros

Les frais vétérinaires en cas d'accident ou de maladie pouvant être très importants, nous vous conseillons vivement de souscrire à une mutuelle pour vos animaux de compagnie.

* Vous aurez jusqu'à cette date pour nous envoyer la facture de stérilisation, signée et tamponnée par le vétérinaire, sur laquelle seront précisés le nom et le numéro d'identification de l'animal. A réception, nous vous enverrons votre chèque de caution et mettrons l'animal à votre nom à l'icad. Si l'animal n'a pas été stérilisé dans le délai imparti, le chèque sera encaissé, l'animal restera au nom du refuge et il pourra vous être repris. Tarifs pour toute réservation à partir du 01/06/23.